



Livret d'accueil

Institut Jérôme Lejeune

Paris

Facile à Lire et à Comprendre



Comment ce livret d'accueil fonctionne ?



Livret d'accueil
Institut Jérôme Lejeune

Facile à Lire et à Comprendre



- Le livret d'accueil donne des informations sur l'Institut Jérôme Lejeune.
- Le livret d'accueil explique comment fonctionne l'Institut.

Mes droits

Fiche 8 : Mon consentement.....page

Fiche 9 : Mes données.....page

Fiche 10 : Ma personne de confiance.....page

Fiche 11 : Les directives anticipées.....page

Fiche 12 : Le droit à l'expression.....page

Mes devoirs

Fiche 13 : La sécurité.....page

Fiche 14 : Le respect.....page

Mots difficiles

Fiche 15 : Explication des mots
difficiles.....page

- Le livret d'accueil a un sommaire avec des couleurs.
- Les couleurs m'aident. C'est pour me repérer.



- Le dessin du livre ouvert indique les mots compliqués.
- Les mots compliqués sont expliqués à la fin du livret d'accueil

Sommaire du livret d'accueil

L'institut

Fiche 1 : A quoi sert l'Institut ?.....page 8

Fiche 2 : Prise de rendez-vous.....page 9

Fiche 3 : Conseils.....page 10

Mon parcours

Fiche 4 : Ce que je dois apporter.....page 12

Fiche 5 : Les différentes personnes
que je peux rencontrer.....page 13

Fiche 6 : La consultation.....page 14

Fiche 7 : La prise de sang.....page 15

Mes droits

- Fiche 8 : Mon consentement.....page 17
- Fiche 9 : Mes données.....page 18
- Fiche 10 : Ma personne de confiance..page 19
- Fiche 11 : Les directives anticipées.....page 20
- Fiche 12 : Le droit à l'expression.....page 21

Mes devoirs

- Fiche 13 : La sécurité.....page 25
- Fiche 14 : Le respect.....page 26

Les mots difficiles

Fiche 15 : Explication des mots
difficiles.....page 29

Les liens utiles

Fiche 16 : Les liens utiles.....page 31

L'institut



Fiche 1 : A quoi sert l'Institut ?

L'institut a 3 missions.

SOIGNER

Les médecins que je vois ici font tout pour qu'on s'occupe bien de ma santé.

CHERCHER

Des chercheurs travaillent à l'Institut. Ils veulent mieux comprendre mon handicap. Ils cherchent des solutions. Ces solutions me faciliteront la vie quotidienne.

FORMER

A l'Institut, les gens peuvent apprendre des choses. Ces choses les aident à mieux s'occuper des personnes avec un handicap.

Fiche 2 : Je prends un rendez-vous



Je prends rendez-vous par téléphone
au **01 56 58 63 00**

Je peux téléphoner le :

- lundi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
- mardi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
- vendredi de 9h à 12h30
- deux samedis par mois de 9h à 12h30

Fiche 3 : Je veux avoir des conseils

Je cherche des conseils et des informations.
Je peux aller sur un site internet fait par l'Institut.
Il s'appelle t21learning.

Je dois taper **t21learning.org** sur internet.

Je peux trouver sur le site internet des conseils :

- Pour mieux manger
- Pour ne pas avoir peur avant une prise de sang
- Pour gérer mon argent
- ...

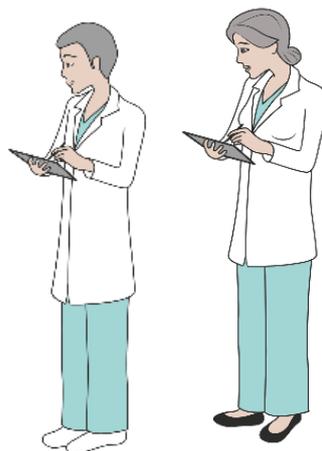
Mon parcours



Fiche 5 : Les différentes personnes que je peux rencontrer

- Un ou une médecin
- Une neuropsychologue
- Une orthophoniste
- Une psychologue
- Une diététicienne
- Une infirmière
- Une assistante sociale
- Des secrétaires

Je les reconnais par leur blouse blanche.



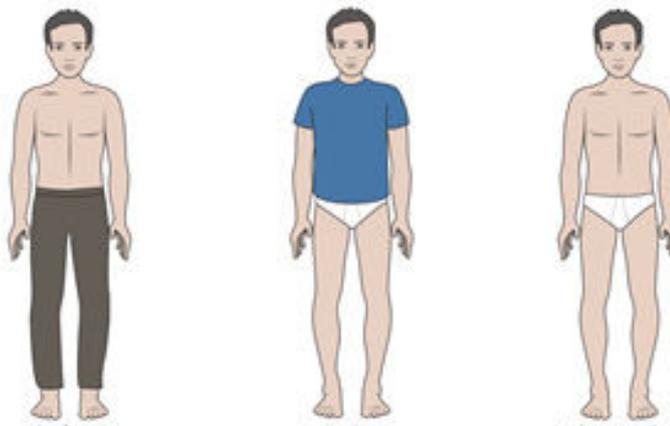
Fiche 6 : Ma consultation



Pendant la consultation, le médecin me pose des questions.

Le médecin veut savoir :

- comment je me sens
- ce que je sais faire
- si j'ai mal quelque part



Le médecin peut me demander d'enlever mes vêtements.

C'est pour pouvoir m'ausculter.

Ca veut dire qu'il va me toucher.

C'est pour mon bien.

J'ai le droit de refuser.

Fiche 7 : La prise de sang



Je vais peut-être devoir faire une prise de sang.
C'est l'infirmière qui s'en occupe.
Je peux demander de regarder une vidéo.
Je peux aussi demander d'écouter de la musique.

La prise de sang permet :

- de vérifier que je suis en bonne santé,
- de participer à la recherche si je le souhaite

L'infirmière fait très attention à ce que je n'ai pas mal.

Mes droits



Fiche 8 : Le consentement



Le consentement c'est donner son accord.

Le consentement doit être **libre**.

Ça veut dire que ça vient de moi. C'est mon choix personnel. On ne peut pas m'obliger, ça ne peut pas être contre ma volonté.

Le consentement doit être **éclairé**.

Ça veut dire que j'ai bien compris les informations. Les informations doivent être accessibles à tous.

Fiche 9 : Le Règlement Général de Protection des Données

Ce sont des règles à respecter par l'Institut.

C'est pour protéger mes informations privées.

Par exemple :

- Mon nom
- Mon prénom
- Mon numéro de sécurité sociale
- Mon adresse
- Mon numéro de téléphone

C'est pour protéger mes informations de santé.

Par exemple :

- Le nom de ma maladie
- Les traitements que je suis

Je dispose également du droit de réclamation auprès de la CNIL.



Fiche 10 : Ma personne de confiance

La personne de confiance c'est une personne qui m'aide. C'est moi qui la choisie.

C'est par exemple :

- un membre de ma famille
- un ami
- un tuteur, un curateur



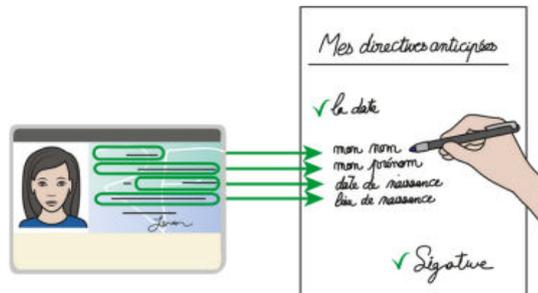
Cette personne m'aide :

- à comprendre les mots du médecin
- à faire des choix pour ma santé
- à exprimer ce que je veux dire

Je peux avoir confiance en cette personne. Cette personne respecte mes choix. Cette personne défend mes choix quand je suis en difficulté.

Ce n'est pas pareil si je suis sous tutelle. Dans ce cas-là, je ne peux pas choisir seul(e) ma personne de confiance. Le juge des tutelles doit me donner son avis.

Fiche 11 : Les directives anticipées



Les directives anticipées c'est un document.

Ce document explique comment je veux être soigné(e) en fin de vie.

J'ai le droit d'exprimer mes envies :

- à n'importe quel âge
- même si je suis en bonne santé



Le médecin lit ce document.

La personne de confiance peut aussi lire ce document.

La personne de confiance peut m'aider à écrire ce document.

Ce n'est pas pareil si je suis sous tutelle. Dans ce cas-là, je dois demander le droit de les écrire.

Fiche 12 : Le droit à l'expression



1. J'ai le droit de faire une réclamation

Je fais une réclamation quand je ne suis pas content du service rendu.

Je fais une réclamation quand j'attends une réponse à ma demande.

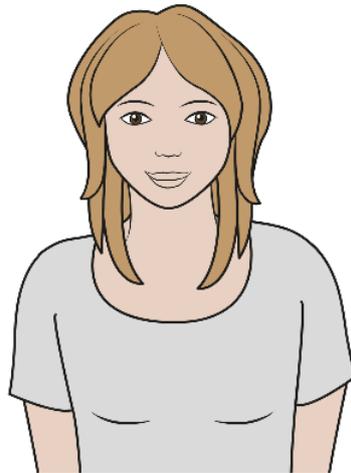
Je peux faire une demande :

- écrite
- orale
- avec mes outils de communication

Par exemple :

- Le médecin dit des mots que je ne comprends pas
- Le médecin s'adresse à mon accompagnant mais pas à moi





2. La satisfaction

C'est quand je suis content du service rendu.

Je peux donner mon avis :

- par écrit
- à l'oral
- avec mes outils de communication

Par exemple :

- Le médecin a pris le temps de m'écouter
- Le médecin répète les explications quand je ne comprends pas
- Le médecin s'est adressé à moi

Mes devoirs



Fiche 13 : La sécurité

Je dois respecter les règles de sécurité.

Il est INTERDIT de :



- fumer



- boire de l'alcool



- amener un animal

En cas d'incendie, je dois suivre les consignes.

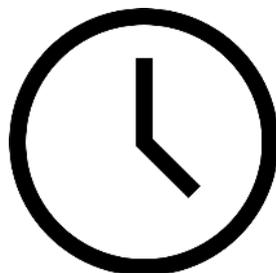


Fiche 14 : Le respect

L'Institut respecte les règles pour bien m'accueillir.
Le personnel me dit les règles : je dois les respecter.



Je dois me laver les mains.



Je dois respecter les horaires du rendez-vous.

Je dois respecter les autres :

- ne pas crier
- ne pas courir
- ne pas sauter

Je dois respecter le matériel :

- faire attention aux livres
- ne pas monter sur les tables

Les mots difficiles



Fiche 15 : Les mots difficiles



Accompagnant :

C'est une personne qui m'aide.

Cette personne est un membre de la famille, un éducateur, un tuteur, un curateur, un ami.

CNIL :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

C'est une entreprise qui fait attention à ce que mes données soient respectées.

Consentement :

C'est donner son accord.

Consigne :

C'est un conseil que je suis obligé de suivre.

Curateur :

C'est une personne qui est en charge de vérifier les décisions que je prend.

Tuteur :

C'est une personne qui gère mes affaires. C'est pour mon bien, quand je ne sais pas comment faire.

Les liens utiles



Fiche 16 : Les liens utiles



J'ai besoin de plus d'informations.
Je peux chercher sur internet :

- www.santebd.fr

Les jolis dessins servent à m'expliquer certaines choses. Par exemple, les directives anticipées. Ou alors, la prise de sang. Je peux trouver beaucoup de choses différentes sur ce site.

- www.cnil.fr

C'est pour mieux protéger mes données si j'ai un problème.

